

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 3 JUILLET 2025 A 18H30

L'an deux mille vingt-cinq le jeudi 3 juillet, le Conseil Municipal d'Auribeau sur Siagne, dûment convoqué le 26/06/2025 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Madame le Maire, Michèle PAGANIN.

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23**

|                      |                                |
|----------------------|--------------------------------|
| <b>Présents : 15</b> | <b>Absents représentés : 8</b> |
| <b>Votants : 23</b>  | <b>Absent : 0</b>              |

#### **Étaient présents :**

Mesdames : PAGANIN Michèle – TRENTIN Gisèle – DUVAL Françoise - LE VAN Martine – DELIZY Sylvie – CHARLEVOL Magali – BOUKOBZA Valérie – LE MOINE Béatrice – GARENTE Christiane

Messieurs : ROUSSEL Guy – DOS SANTOS Alexandre – CHARBIT Pierre – EININGER Gilbert - HEINTZ Hubert – LALANDE Jean-François

#### **Étaient absents et ayant donné pouvoir :**

M. ROSSI Florent par Mme DELIZY Sylvie – Mme GUIAUD Jessica par Mme DUVAL Françoise – Mme MAROT Julie par Mme LE VAN Martine – M. MERO Gérard par Mme LE MOINE Béatrice – M. DEGORCE Régis par M. EININGER Gilbert – M. FINNOCCHIARO Daniel par Mme CHARLEVOL Magali – M. VINCENT Nicolas par Mme GARENTE Christiane – Mme BONTOUX Benedicte par M. LALANDE Jean- François

#### **Secrétaire de séance :** Mme TRENTIN Gisèle

\*\*\*

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal.

Madame le Maire donne lecture des procurations reçues.

Madame le Maire propose la nomination de Madame Gisèle TRENTIN comme secrétaire de séance ; sa désignation est acceptée à l'unanimité.

En préambule, Madame le Maire remercie l'ensemble des intervenants ayant participé au festival de théâtre (professionnels, bénévoles, agents municipaux...) qui ont fait de cet évènement une belle réussite. Madame le Maire remercie également le Département des Alpes Maritimes pour son soutien financier et pour les estivales organisées sur la commune durant l'été permettant d'offrir à la population des représentations gratuites de spectacles vivants.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de Monsieur Bernard PINK, figure emblématique du village, qui tenait le point info et la bibliothèque municipale. Un hommage lui est adressé pour son engagement envers la commune durant toutes ces années. Une minute de silence est respectée en son hommage.

Madame le Maire introduit les représentants du SMIAGE, Cyril MARRO, Directeur Général, Luc BENCIVENGA, responsable du pôle gestion territoriale, et Katia TORELLI, Directrice Développement Durable de la CAPG.

Avant de dérouler la présentation, Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal. Aucune question n'étant posée, le PV est approuvé à l'unanimité.

Cyril MARRO introduit la présentation du SMIAGE et rappelle les missions du syndicat dans le Département.

Un PowerPoint est diffusé en séance pour présenter les travaux exécutés sur la commune d'Auribeau en 2024 et 2025 et les projets en cours :

- Démolition de l'ancien gué d'Auribeau au niveau du Pont de Tanneron en octobre 2024 pour 140 000€ HT, 80% Agence de l'Eau et 20% CAPG financés par l'Agence de l'eau
- Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau pour 120 000€ en 2024 et 11 km de linéaire traités – campagne d'entretien en cours pour 2025
- Démolition de l'ancienne piscine de la Frayère dont le démarrage est prévu le 7 juillet pour un cout de 140 000€, financés à hauteur de 80% Agence de l'eau et 20% CAPG
- Maison COVILLI : la démolition de cette maison est prévu afin de garantir la sécurité des riverains compte-tenu du risque inondation dans ce secteur, dans le respect du PPRI. Le programme de travaux est en réflexion dans le cadre de l'élaboration du PAPI SIAGNE (renaturation du secteur, cheminement doux piéton).

Madame LEMOINE demande quel chemin d'accès est prévu pour la réalisation des travaux de démolition de l'ancienne piscine de la Frayère. Luc BENCIVENGA indique qu'il est prévu un accès via le chemin des passerelles et la forêt, en précisant que l'accès par le lit de la rivière n'était pas possible car il aurait fallu remonter sur plusieurs centaines de mètres depuis le chemin de Carel et la police de l'eau n'aurait pas donné les autorisations. M.BENCIVENGA rappelle que le vivier et le Saint Antoine sont considérés comme des cours d'eau, avec la règlementation associée.

Monsieur LALANDE interroge sur le périmètre du PAPI Siagne qui intègre des propriétés privées. M.BENCIVENGA confirme que les travaux de démolition ne concernent que la maison et que les berges vont être conservées pour le moment. Une deuxième phase de travaux sera prévue dans le cadre du PAPI qui intégrera les aspects liés à la maîtrise foncière. Le projet de PLU n'intègre pas pour le moment d'emplacements réservés.

#### **DELIBERATION 1: CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'OPERATION D'EXTENSION ET DE REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE AVEC LA CAPG – APPROBATION DE L'AVENANT N°2**

Madame le Maire rappelle que, le Conseil municipal a approuvé la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la phase 2 de l'extension et de la réhabilitation du groupe scolaire à la CAPG par délibération du 7 avril 2022. Le projet prévoit la réhabilitation et la surélévation de la cantine scolaire et du réfectoire afin de répondre aux enjeux de mise en sécurité du

bâtiment compte-tenu du risque inondation. Le montant prévisionnel initial était évalué à 2 M€ HT de travaux soit 2,4M€ TTC.

Un avenant n°1 a été approuvé par délibération du 23 septembre 2023 afin de mettre à jour le plan de financement et de porter l'enveloppe globale des travaux à 2,6M€ HT. Cette augmentation était notamment liée à l'augmentation des couts de construction, à la création d'un ascenseur pour le personnel de cuisine et à la création d'un volume de 80m<sup>2</sup> en RDC livré brut.

Madame le Maire rappelle que l'équipe de maitrise d'œuvre a été modifiée. Le BET Pi Conseil est sorti du groupement et a été remplacé par de nouveaux intervenants : ICA Ingénierie en tant que bureau d'études structure, Conseil Plus ingénierie en tant que bureau d'études fluides et Alpha Ingénierie en tant que OPC et bureau d'études d'exécution.

Le cabinet Epure d'architecture est resté mandataire du groupement. Le cabinet CICREA, spécialiste cuisine, reste également au sein du groupement.

Le projet a été repris et retravaillé avec l'équipe de maitrise d'œuvre et les services communaux et communautaires afin de proposer un nouveau projet plus réaliste et cohérent tout en répondant aux enjeux climatiques et sécuritaires.

- Les fondations du bâtiment ont été retravaillé afin d'intégrer la réalisation d'un vide sanitaire.
- Les schémas de circulation dans l'enceinte du bâtiment ont été modifiés afin de faciliter l'accès à l'étage par les enfants en garantissant leur surveillance.
- Les volumes ont été réduits pour répondre aux enjeux acoustiques dans le réfectoire, et réduire les couts.
- Une attention particulière a été apportée à la problématique climatique et l'ensoleillement (mise en place de persiennes, ajout de fenêtres ouvrantes, casquette sur la totalité du bâtiment) et des panneaux photovoltaïques ont été maintenus en toiture.

Madame le Maire indique que le permis de construire modificatif a été déposé en date du 2 mai 2025 et est en cours d'instruction.

Elle rappelle qu'une réunion de présentation du projet a été organisé le 12 juin 2025 en présence du cabinet d'architecte et de la CAPG.

Concernant le plan de financement, le montant des travaux s'élève à 2,55M€ HT, portant le cout global du projet à 2,9 M€ HT en intégrant les frais de maitrise d'œuvre et autres dépenses annexes.

Le projet bénéficie d'ores et déjà d'une subvention entérinée par la Région à hauteur de 500 K€ au titre du dispositif « Nos territoires d'abord ».

Une subvention a également été obtenue des services de l'Etat au titre de la DSIL pour 200K€.

Madame le Maire indique que plusieurs sources de financements extérieurs sont explorées afin de réduire le reste à charge communal.

- Concernant l'aide du Conseil Départemental, une rencontre a eu lieu le 24 mars 2025 avec les services du département afin de travailler le plan de financement du projet dans le cadre du dépôt d'une demande de subvention pour 1M€
- Concernant le Fonds Barnier, les services de l'Etat ont confirmé que les travaux de création de zone refuge sont éligibles à la subvention (mesure obligatoire au titre du PPR inondation) pour 250K€
- Enfin pour le fonds vert, un dossier de demande de financement est prévu pour la mise en protection des équipements (mesure recommandée au titre du PPR inondation) pour 255K€

Monsieur HEINTZ demande qui prend le risque du nouveau projet

Mme ISABELLE précise que le cabinet Pi Conseil a été sorti du groupement et que c'est le nouveau bureau d'études qui est responsable du déroulement du projet.

Concernant les malfaçons qui ont été constatées lors de la phase1 relative au système de chauffage et de refroidissement, une négociation a été entreprise avec l'entreprise MCI sous l'égide d'un avocat afin d'établir les responsabilités entre l'ancien bureau d'étude PI CONSEIL, MCI et la commune et éviter un procès qui pourrait durer 10 ans. Un accord a été trouvé avec la nouvelle direction de MCI pour que des travaux soient effectués sur la base des préconisations établies par l'expert mandaté par la commune, le cabinet DAUDIN.

Dans l'attente de l'avancement de ces travaux, Madame le Maire indique qu'il est prévu l'installation d'une climatisation dans le dortoir de l'école maternelle pour la rentrée de septembre.

Madame le Maire rappelle que des travaux ont également été réalisés à l'école élémentaire cette année : l'étanchéité de 2 salles et du bureau de la directrice, la rénovation des toilettes des enseignants et la remise en peinture de la salle de classe de Mme MAZIERE.

Madame le Maire indique que dans le cadre des travaux de la cantine scolaire, il est prévu des travaux d'amélioration au sein de la maison des associations (ex OMFAF) afin de pouvoir proposer des salles de repli pour les équipes du scolaire et du périscolaire.

Ces travaux ont été prévus au budget 2025 et intègrent : la mise aux normes électriques du bâtiment / peinture des deux salles à l'étage / remise en état des clôtures et barrières / installation de tables de ping-pong et banc / la coupe de 5 cyprès.

Mme DELIZY demande la date d'achèvement de ces travaux.

Mme ISABELLE indique que les aménagements extérieurs dépendent des délais de fabrications du matériel dans les usines (fermées en aout) et des délais de livraisons, pour lesquels nous ne disposons pas de visibilité avant la rentrée de septembre.

S'agissant des aménagements intérieurs, Mme ISABELLE indique que les travaux commenceront fin aout et devraient être terminés fin septembre. Il ne sera pas possible d'installer les usagers dans les locaux avant que les travaux d'électricité soient achevés.

Concernant l'abattage des cyprès, M.LALANDE demande s'il est prévu de remplacer les plantations afin de constituer une haie.

Mme ISABELLE confirme qu'il est envisagé des plantations de photinias. Il est également prévu de faire communiquer les jeux d'enfants avec la cour par l'installation d'un portillon et de barrières adaptés. L'installation du jardinet sera faite en régie une fois la maçonnerie faite.

Mme ISABELLE déroule la présentation PowerPoint du projet de réhabilitation et de surélévation de la cantine scolaire.

Concernant le plan de financement, Mme ISABELLE indique que l'estimation prévisionnelle des travaux est de 2 550 000€ avec une option d'aménagement d'une salle senior en RDC (évalué à 50K€)

#### **Dépenses :**

|                                      |                       |
|--------------------------------------|-----------------------|
| Travaux tranche ferme : .....        | 2 550 000.00 €        |
| Travaux tranche optionnelle : .....  | 60 000.00 €           |
| Etudes, maîtrise d'œuvre : .....     | 275 000.00 €          |
| Dépenses annexes : .....             | 25 000.00 €           |
| <b>Montant HT du projet : .....</b>  | <b>2 910 000.00 €</b> |
| TVA 20% : .....                      | 582 000.00 €          |
| <b>Montant TTC du projet : .....</b> | <b>3 492 000.00 €</b> |

#### **Recettes :**

##### ➤ **Subventions obtenues d'ores et déjà par la commune :**

|                                               |              |
|-----------------------------------------------|--------------|
| ETAT – DSIL : .....                           | 200 041.19 € |
| Arrêté du 18/07/2019 - N° EJ2102715837        |              |
| REGION PACA (Nos territoires d'abord) : ..... | 500 000.00 € |

##### ➤ **Subventions à solliciter :**

|                                  |                |
|----------------------------------|----------------|
| CONSEIL DEPARTEMENTAL 06 : ..... | 1 000 000.00 € |
| FPRNM (Fonds Barnier) : .....    | 248 329.05 €   |
| FONDS VERT : .....               | 255 325.00 €   |

##### ➤ **Reste à charge prévisionnel (si obtention des subventions) :**

|                                                 |                       |
|-------------------------------------------------|-----------------------|
| Part communale (dont TVA 582 000.00 €*) : ..... | 1 288 304,76 €        |
| <b>Total : .....</b>                            | <b>3 492 000.00 €</b> |

M.LALANDE indique que le plan de financement est basé sur des hypothèses de subventions qui ne sont pas certaines d'être obtenues.

Mme CAGNAT indique que les subventions de la Région (500K€) et de l'Etat au titre de la DSIL (200K€) ont été obtenues et sont conventionnées. Au budget primitif 2025, il a été inscrit le solde qui serait à charge pour la commune à ce jour à savoir 2,5M€, si d'autres subventions n'étaient pas obtenues. Le reste à charge communal est aujourd'hui évalué entre 20% et 70%.

M.EININGER s'inquiète des marges de manœuvre financières de la commune et de sa capacité à assurer les autres investissements nécessaires en particulier en matière d'extension du

réseau d'assainissement. Il souhaite savoir quel est le montant qui restera à la commune pour investir sur d'autres projets.

Mme CAGNAT indique que le budget primitif 2025 a été voté à l'équilibre intégrant non seulement les travaux de l'école mais également l'ensemble des autres projets communaux qui ont été adoptés à savoir par exemple le projet d'extension du cimetière, les travaux d'aménagement du parking sous barri et du chemin sous barri, l'extension de la vidéo surveillance. Concernant les investissements à venir en matière d'eau et d'assainissement, cette compétence a été transférée à la CAPG depuis 2021 donc il n'appartient pas à la commune de décider seule du programme de travaux et des financements. Les investissements à prévoir pour les prochaines années devront être élaborés conjointement avec la CAPG qui actera avec les communes des financements en tenant compte des recettes associées (redevance usagers, taxes, subventions).

Mme LEMOINE demande quel est l'enjeu de cette délibération.

Madame le Maire indique qu'il s'agit d'acter l'avenant n°2 et le plan de financement afin de pouvoir déposer les dossiers de demandes de subventions. Sans cette délibération, la commune ne peut pas déposer de demandes de subventions.

M.HEINTZ s'inquiète de la délégation de maîtrise d'ouvrage de ce projet à l'EPCI et indique que la commune doit conserver la maîtrise d'ouvrage.

Madame le Maire indique que ce n'est pas l'objet de la délibération car la délégation de maîtrise d'ouvrage du projet à la CAPG a été actée en 2022. Il s'agit de mettre à jour le plan de financement du projet.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°2 à la convention de DMO actant le plan de financement comme suit :

**Vote : La délibération est approuvée à la majorité**

**16 POUR - 7 CONTRE : M.LALANDE+ 1 PROCURATION – Mme GARENTE + 1 PRCURATION – M. EININGER + 1 PROCURATION – M. HEINTZ)**

## **DELIBERATION 2 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET LA CAPG RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN BUREAU POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE JEUNESSE ET L'ACCUEIL DES INSCRIPTIONS DE LOISIRS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DES ENFANTS**

Madame le Maire rappelle que la CAPG assure sur le territoire communal la gestion des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires et extrascolaires des enfants en âge d'être scolarisés.

Dans le cadre du démarrage des travaux du réfectoire et de la cantine scolaire, la CAPG a sollicité la commune afin d'accueillir le bureau des inscriptions de loisirs actuellement situé à l'OMFAF et libérer ainsi des espaces de stockage au centre de loisirs.

Dans ce contexte, il a été proposé de mettre à disposition un bureau de 9m<sup>2</sup> actuellement vacant situé au 1er étage de la mairie annexe ainsi que les espaces communs à savoir : hall d'accueil, cuisine, salle de réunion.

Cette convention de mise à disposition est conclue à titre gratuit pour une durée d'un an.

La CAPG s'engage à rembourser l'ensemble des charges et frais afférents à hauteur d'une quote-part de 10% de l'ensemble des charges du local concerné.

En outre, la CAPG prend à sa charge directement l'ensemble de la bureautique nécessaire (ordinateur, imprimante et téléphone).

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention

**Vote : La délibération est approuvée à l'unanimité**

### **DELIBERATION 3 - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 1 – BP 2025 – REGULARISATION ECRITURES COMPTABLES SUITE A LA DISSOLUTION DU SIGLE**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 7 avril 2022, la commune a approuvé la dissolution du Syndicat Intercommunal du contrat de Baie des Golfes de Lérins (SIGLE).

Cette dissolution a été actée au 1er janvier dernier par arrêté préfectoral du 1er décembre 2023 fixant les modalités financières de cette dissolution et la clé de répartition des résultats entre les communes membres.

Cette affectation a été actée par la commune par délibération du Conseil municipal du 14 novembre 2024 comme suit :

- en recettes de fonctionnement au compte 002, un résultat déficitaire de -159,50€
- en recettes d'investissement au 001 un résultat de 171€.

Une décision modificative du BP2025 est nécessaire afin de régulariser ces écritures et d'affecter ces résultats. L'équilibre budgétaire du BP 2025 reste inchangé.

**Vote : La délibération est approuvée à l'unanimité**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme GARENTE indique les difficultés rencontrées par un grand nombre d'administrés de la commune pour capter la TNT.

Mme ISABELLE indique que les signalements sont systématiquement enregistrés par la mairie et transmis aux opérateurs de réseaux, en particulier par temps de pluie, lorsque les antennes se dérèglent. Une plateforme dédiée a été créée sur laquelle les particuliers peuvent remonter les problèmes.

La séance est clôturée à 20h22

\*\*\*

Secrétaire de séance

Mme TRENTIN Gisèle



Le Maire

Michèle PAGANIN

